

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

52e législature



Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

Informations Parlementaires est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

Informations Parlementaires est adressé à toute personne qui en fait la demande.

Le prix de l'abonnement s'élève à 13,00€) par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° **000-1648428-10 de la "Chambre des représentants publications à 1008 Bruxelles"**.

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de **Parlementaire mededelingen** ; l'abonnement aux deux versions s'élève à 26,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

tél : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

fax : 02/549.83.02

E-mail : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

impression : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique
B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



Table des matières

ORGANES DE LA CHAMBRE	
PRÉSIDENTE	3
COMMISSIONS	
Réunions de commissions	5
SÉANCE PLÉNIÈRE DU MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009	
Modification au sein du gouvernement	15
Admission, vérification des pouvoirs et prestations de serment	15
Déclaration du gouvernement	16
Motion de confiance	20
SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009	
Prestation de serment d'un membre Suppléant appelé à siéger en remplacement d'un membre nommé par le Roi en qualité de ministre	21
Discussion de la déclaration du gouvernement	21
Visite du président de la République de l'Equateur	22
Discussion de la déclaration du gouvernement (continuation)	22
Motion de méfiance	22
Vote de la motion de confiance	22
Renvoi d'un projet de loi à une autre commission	23
Projet de loi	23
RELATIONS INTERNATIONALES	25
PUBLICATIONS	27
CONSEIL DES MINISTRES	31
ANNEXES	
Demandes d'interpellations	41
Projets de loi, propositions et rapports de commission	43
Avis du Conseil d'Etat	45
Assemblées parlementaires internationales	47
ADDENDA	57
Agenda des séances plénières et des réunions de commissions	59



SEMAINE DU 23 NOVEMBRE AU 27 NOVEMBRE 2009



ORGANES DE LA CHAMBRE

PRÉSIDENTE

MARDI 17 NOVEMBRE 2009

VISITE DE L'AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE AU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE

Le mardi 17 novembre 2009, M. Patrick Dewael, président de la Chambre des représentants, a reçu M. Murat Ersavci, ambassadeur de la République de Turquie à Bruxelles.

Selon l'ambassadeur, M. Ersavci, les relations entre la Belgique et la Turquie sont actuellement excellentes. Il est convaincu que notre pays peut contribuer dans une large mesure à l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Pour consolider les relations entre le Parlement fédéral belge et le Parlement turc, le président du Parlement turc se propose d'inviter le président de la Chambre à effectuer une visite officielle dans son pays. L'ambassadeur, M. Ersavci, prévoit déjà une rencontre avec la section Belgique-Turquie du Groupe belge de l'Union interparlementaire.





COMMISSIONS

Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. François Bellot

➤ **LUNDI 23 NOVEMBRE 2009**

- Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire, en ce qui concerne principalement la certification de personnel de sécurité et la maintenance des véhicules, n° 2247/1.

- Projet de loi relatif à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté européenne, n° 2248/1.

- Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire et le Code judiciaire en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité, n° 2249/1.

- Projet de loi modifiant la loi du 4 décembre 2006 relative à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire et la loi du 19 décembre 2006 relative à la sécurité d'exploitation ferroviaire en ce qui concerne le recours contre certaines décisions de l'organe de contrôle et de l'autorité de sécurité, n° 2250/1.

- La commission a décidé de joindre les 4 projets de loi.

- Rapporteur : M. Roel Deseyn.

- Exposé introductif du secrétaire d'Etat à la Mobilité, adjoint au premier ministre.

Prochaine réunion : lundi 30 novembre 2009.

Relations extérieures

COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Président : M. Geert Versnick

➤ **LUNDI 23 NOVEMBRE 2009**

Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) par les transporteurs aériens au Ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) (Accord PNR 2007), fait à Bruxelles le 23 juillet 2007 et à Washington le 26 juillet 2007 - Transmis par le Sénat, n° 2246/1. (Continuation) (Rapporteur : Mme Hilde Vautmans).



- Echange de vues avec M. Willem De Beuckelaere, président de la Commission de la protection de la vie privée et M. Bart De Schutter, rapporteur de la Commission de la protection de la vie privée.

- Sont intervenus : MM. Wouter De Vriendt, Georges Dallemagne, Roel Deseyn, François-Xavier de Donnea, Patrick Moriau et Mme Hilde Vautmans.

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

1. Ordre des travaux.

2. Proposition de loi (Patrick Moriau, Roel Deseyn, Hilde Vautmans, Muriel Gerkens, Kattrin Jadin, David Geerts, Georges Dallemagne, Robert Van de Velde) abrogeant la loi du 9 février 1999 portant création du Fonds belge de survie et créant un Fonds belge pour la Sécurité alimentaire, n°s 2054/1 à 5. (Rapporteur : Mme Lieve Van Daele)

Amendement de M. Versnick.

(Proposition de loi renvoyée en commission par la séance plénière du 19 novembre 2009, Rgt. art. 93).

- Co-rapporteur : Mme Nathalie Muylle.

- L'amendement technique, et la proposition de loi, ainsi modifiée, ont été adoptés par 9 voix contre 2.

3. Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) par les transporteurs aériens au Ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) (Accord PNR 2007), fait à Bruxelles le 23 juillet 2007 et à Washington le 26 juillet 2007 - Transmis par le Sénat, n° 2246/1. (Continuation, clôture et votes) (Rapporteur : Mme Hilde Vautmans).

- Co-rapporteur : M. Roel Deseyn.

- La discussion a été clôturée. Sont intervenus : MM. Patrick Moriau, François-Xavier de Donnea, Georges Dallemagne et Roel Deseyn.

- Le projet de loi a été adopté à l'unanimité.

Prochaine réunion : mardi 1^{er} décembre 2009.

Justice

COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidente : Mme Sonja Becq

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

1. Projet de loi relatif aux méthodes de recueil des données des services de renseignement et de sécurité, n°s 2128/1 à 4. (Continuation). (Rapporteur : Mme Clotilde Nyssens).

Amendements du MM. Laeremans, Schoofs, Van Hecke et Lahssaini.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Filip De Man, Bart Laeremans) modifiant la loi du 30 novembre 1998 organique des services de renseignement et de sécurité, en ce qui concerne la suppression de la Sûreté de l'Etat, n° 1023/1.



- Proposition de loi (Sarah Smeyers) modifiant la loi du 7 avril 2005 relative à la protection des sources journalistiques en ce qui concerne la protection à l'égard des services de renseignements et de sécurité, n° 1757/1.

Avis du Conseil d'Etat.

Auditions de :

- M. Pol Deltour, représentant de "l'Algemene Vereniging van Beroepsjournalisten in België" (AVBB) et Mme Martine Simonis, représentante de l'Association générale de journalistes professionnels en Belgique (AGJPB);
- M. Hans Rieder, avocat, représentant de "l'Orde van Vlaamse Balies" (OVB) et M. Christophe Marchand, avocat, représentant de l'Ordre des barreaux francophones et germanophone (OBF);
- M. Guy Rapaille, président du Comité permanent R;
- M. Frank Schins, représentant du Collège des procureurs généraux, et M. Johan Delmulle, procureur fédéral;
- M. Alain Winants, administrateur général de la Sûreté de l'Etat;
- M. Michel Hellemans, chef du SGRS.

- Les exposés ont été suivis d'un échange de vues.

- La commission a décidé de demander l'avis de la commission de la Défense nationale.

2. Avis de subsidiarité sur la proposition de règlement relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen, COM (2009) 154 - adoptée par la Commission européenne le 14 octobre 2009.

- Rapporteur : Mme Clotilde Nyssens.

- Exposé introductif du représentant du secrétaire d'Etat au Budget, à la Politique de migration et d'asile, à la Politique des familles et aux Institutions culturelles fédérales.

- Une discussion a eu lieu.

3. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de Justice (II), n°s 2161/1 à 3.

Amendements de Mme De Schamphelaere et consorts et M. Terwingen et consorts.

Propositions de loi jointes :

- Proposition de loi (Daniel Bacquelaine, Marie-Christine Marghem, Carine Lecomte) modifiant l'article 962 du Code judiciaire relatif à la qualification des médecins experts, n° 246/1.
- Proposition de loi (Joseph George, Gerald Kindermans, Clotilde Nyssens) réformant les dispositions du Code judiciaire sur l'expertise, n° 1523/1.
- Proposition de loi (Stefaan Van Hecke, Zoé Genot, Fouad Lahssaini) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres en ce qui concerne les conditions d'octroi de l'aide de l'Etat aux victimes d'actes intentionnels de violence, n° 1749/1.
- Proposition de loi (Clotilde Nyssens) visant à étendre le champ d'application de la loi relative à l'indemnisation des victimes d'actes intentionnels de violence, n° 1750/1.
- Proposition de loi (Renaat Landuyt, Bruno Tobback, Bruno Tuybens) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres en ce qui concerne les conditions d'octroi de l'aide de l'Etat aux victimes d'actes intentionnels de violence, n° 1751/1.
- Proposition de loi (Carina Van Cauter, Willem-Frederik Schiltz) modifiant la loi du 1^{er} août 1985 portant des mesures fiscales et autres, n° 1761/1.
- Proposition de loi (Raf Terwingen, Mia De Schamphelaere) modifiant la loi du 20 juillet 1990 relative à la détention préventive, n° 1930/1.
- Proposition de loi (Carine Lecomte, Josée Lejeune) modifiant les articles 972 et 987 du Code judiciaire en ce qui concerne l'expertise judiciaire, n° 1955/1.



- Proposition de loi (Peter Logghe, Koen Bultinck, Francis Van den Eynde, Hagen Goyvaerts, Bart Laeremans, Bert Schoofs, Bruno Stevenheydens, Filip De Man, Gerolf Annemans, Rita De Bont) étendant les catégories de personnes et de postes de dommages susceptibles de faire l'objet d'une indemnisation par la commission pour l'aide financière aux victimes d'actes intentionnels de violence, n° 2007/1.

(Continuation, clôture et votes). (Rapporteur : M. Renaat Landuyt).

- La discussion des articles a été clôturée.

- Des amendements ont été déposés par Mmes Nyssens et consorts, Déom et consorts et Van Cauter et consorts, M. Terwingen et consorts et Mme Genot.

- Les amendements n°s 2 à 23, 25, 27, 29 à 42, 45 et 46 ont été adoptés.

4. Projet de loi portant des dispositions diverses en matière de Justice (I), n° 2160/1.

- Rapporteur : Mme Carina Van Cauter.

- Exposé introductif.

- Des amendements ont été déposés par Mme De Schamphelaere et consorts.

Prochaine réunion : mardi 1^{er} décembre 2009.

Intérieur

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. André Frédéric

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

1. Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 (y compris la justification et les notes de politique générale) - Section 13 - SPF Intérieur (partim), n°s 2223/1 et 2, 2224/8 et 2225/9.

(Avis à rendre à la commission des Finances et du Budget).

- Rapporteur : Mme Jacqueline Galant.

- Exposé introductif du secrétaire d'Etat au Budget, à la Politique de migration et d'asile, à la Politique des familles et aux Institutions culturelles fédérales

- La discussion a eu lieu.

2. Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 (y compris la justification et les notes de politique générale) - Section 13 - SPF Intérieur (partim) et Section 17 - Police fédérale et Fonctionnement intégré, n°s 2223/1 et 2, 2224/8 et 11 et 2225/15 et 18.

(Avis à rendre à la commission des Finances et du Budget).

- Rapporteur : Mme Jacqueline Galant.

- Exposé introductif de la ministre de l'Intérieur.

- La discussion a eu lieu.

- La commission a émis un avis favorable par 8 voix contre 2 et une abstention sur la Section 13 (SPF Intérieur) et la Section 17 (Police fédérale et Fonctionnement intégré).

Prochaine réunion : mardi 1^{er} décembre 2009.



Affaires sociales

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. Yvan Mayeur

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 (y compris la note de politique générale) - Section 24 - Sécurité sociale (partim : personnes handicapées), n°s 2223/2 et 2225/4.

(Avis à rendre à la commission des Finances et du Budget).

- Rapporteur : M. Stefaan Vercamer.

- Exposé introductif du secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

- Un échange de vues a eu lieu. Sont intervenus : MM. Mathias De Clercq et Stefaan Vercamer et Mmes Camille Dieu, Meryame Kitir, Muriel Gerkens, Carine Lecomte, Martine De Maght et Isabelle Tasiaux-De Neys.

Questions jointes :

- Question de Mme Nathalie Muylle au secrétaire d'État aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "la circulaire relative aux cartes de stationnement pour les personnes handicapées" (n° 14839).

- Question de Mme Martine De Maght au secrétaire d'État aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale sur "la fraude aux cartes de stationnement pour les personnes handicapées" (n° 14840).

- Question de Mme Nathalie Muylle à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la circulaire relative aux cartes de stationnement pour les personnes handicapées" (n° 16399).

- Question de M. Xavier Baeselen à la secrétaire d'État aux Personnes handicapées, adjointe à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "les cartes de stationnement pour personnes handicapées" (n° 16750).

- La réponse a été donnée dans le cadre de la discussion du budget par le secrétaire d'Etat aux Affaires sociales, chargé des Personnes handicapées, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

Prochaine réunion : mardi 1^{er} décembre 2009.



Economie

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'ÉDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Bart Laeremans

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

1. Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 (y compris la justification et la note de politique générale) - Section 32 - Economie, PME, Classes moyennes et Energie (partim : Economie), n°s 2223/2 et 2225/11.
(Avis à rendre à la commission des Finances et du Budget).

- Rapporteur : Mme Katrin Jadin.
- Exposé introductif du ministre pour l'Entreprise et la Simplification.
- M. André Flahaut est également intervenu.

2. Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 (y compris la justification et la note de politique générale) - Section 32 - Economie, PME, Classes moyennes et Energie (partim : PME et Classes moyennes) et Section 46 - Politique scientifique, n°s 2223/2 et 2225/20.
(Avis à rendre à la commission des Finances et du Budget).

- Rapporteur : Mme Sofie Staelraeve.
- Exposé introductif du ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique.

Prochaine réunion : mardi 1^{er} décembre 2009.

Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Présidente : Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

1. Projets et propositions de loi joints :

- Projet de loi relatif à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé, n° 2240/1.
- Projet de loi modifiant le Code judiciaire dans le cadre de la loi du ... relative à l'indemnisation des dommages résultant de soins de santé, n° 2241/1.
- Proposition de loi (Georges Dallemagne, Marie-Martine Schyns, Brigitte Wiaux, David Lavaux, Catherine Fonck) relative à l'indemnisation des victimes de l'hépatite C et à l'établissement d'un plan fédéral de lutte contre l'hépatite C, n°s 1754/1 à 3.
(Continuation) (Rapporteur : Mme Colette Burgeon).



Auditions de:

- M. Dominique Martin et Mme Sabine Gibert (ONIAM);
- M. Thierry Vanswevelt (Université d'Anvers);
- M. Jean-Luc Fagnart, avocat;
- M. Herman Nys (KUL);
- Mme Geneviève Schamps (UCL).

2. Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 (y compris la note de politique générale) - Section 25 - Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement (Partim: Santé publique), n°s 2223/1 et 2 et 2225/6. (Continuation). (Rapporteur : Mme Catherine Fonck).
(Avis à rendre à la commission des Finances et du Budget)

- La discussion a été poursuivie.

Prochaine réunion : lundi 30 novembre 2009.

Défense nationale

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Président : M. Ludwig Vandenhove

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

1. Projet de loi contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 (y compris la justification et la note de politique générale) - Section 16 - Défense nationale, n°s 2223/1 et 2, 2224/10 et 2225/17.
(Avis à rendre à la commission des Finances et du Budget).

- Rapporteur : Mme Hilde Vautmans.
- Exposé introductif du ministre de la Défense.

2. Le service militaire volontaire - Echange de vues avec le ministre de la Défense.

- Rapporteur : Mme Hilde Vautmans.
- Exposé introductif du ministre de la Défense.

Prochaine réunion : mercredi 2 décembre 2009.

Questions scientifiques et technologiques

COMITÉ D'AVIS POUR LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Présidente : Mme Yolande Avontroodt

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

Discussion du rapport du Service d'information scientifique et technique (SIST) sur la pharmacogénomique et la médecine personnalisée.



- Exposé introductif de M. Laurent Ghys (Services Politique scientifique).
- Sont intervenus : Mme Christine Van Broeckhoven, M. David Clarinval, Mme Brigitte Wiaux, M. Hagen Goyvaerts et Mme Yolande Avontroodt.

Prochaine réunion : mardi 2 février 2010.

Questions européennes

COMITÉ D'AVIS FÉDÉRAL CHARGÉ DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidents : M. Herman De Croo et Mme Vanessa Matz

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

Echange de vues avec M. Olivier Chastel, secrétaire d'État aux Affaires européennes, adjoint au ministre des Affaires étrangères, sur la transposition et la mise en œuvre du droit européen en droit belge.

Prochaine réunion : mardi 8 décembre 2009.

Groupe de travail "Propositions résolution"

GRUPE DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DES RELATIONS EXTÉRIEURES CONCERNANT DES PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

Président : M. François-Xavier de Donnea

➤ **MARDI 24 NOVEMBRE 2009**

1. Proposition de résolution (Georges Dallemagne, Clotilde Nyssens, Christian Brotcorne, Roel Deseyn, Nathalie Muylle, François-Xavier de Donnea, Patrick Moriau, Thérèse Snoy et d'Oppuers, Olivier Hamal) concernant la survie des communautés chrétiennes et des minorités religieuses au Proche-Orient et au Moyen-Orient, n°s 2031/1 à 6.

- La proposition de résolution est renvoyée à la commission des Relations extérieures.

2. Proposition de résolution (Daniel Ducarme, Carine Lecomte, Katrin Jadin, Xavier Baeselen, Olivier Destrebecq, Eric Libert) pour une politique internationale de la Belgique relative à l'acquisition de terres dans les pays du Tiers Monde et à la gouvernance foncière, n°s 2150/1 et 2.

- La proposition de résolution est renvoyée à la commission des Relations extérieures.



Dépenses électorales

COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DE LA COMPTABILITÉ DES PARTIS POLITIQUES

Présidents : MM. Patrick Dewael et Armand De Decker

➤ JEUDI 26 NOVEMBRE 2009

1. Examen des rapports financiers sur la comptabilité des partis politiques et de leurs composantes (exercice 2008), n°s 1968/1 et 2. (Continuation et votes (1)). (Rapporteur : M. Philippe Mahoux (S)).

- La commission a approuvé à l'unanimité 10 des 11 rapports financiers.

2. Contrôle des dons enregistrés de 125 euros et plus qui ont été faits en 2008 par des personnes physiques à des partis politiques et leurs composantes, des listes, des candidats et des mandataires politiques. (Continuation). (Rapporteur : M. Francis Delpérée (S)).

- La procédure de contrôle a été clôturée.

3. Examen des rapports des présidents des bureaux principaux de circonscription et de collège sur les dépenses électorales et l'origine des fonds des partis politiques et des candidats individuels pour l'élection du Parlement européen du 7 juin 2009. (Continuation). (Rapporteur : M. Xavier Baeselen).

4. Groupe de travail "Partis politiques" :

- Etat de la question ;

- Demandes relatives à la composition du groupe de travail.

5. Examen des notes de synthèse déposées en application de l'article 4bis de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

- Avis à rendre par la Commission de contrôle.

- La commission a émis 2 avis.





SÉANCES PLÉNIÈRES

Ce chapitre mentionne:

- *les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;*
- *l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;*
- *le résultat des votes.*

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission);

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin).

➤ **MERCREDI 25 NOVEMBRE 2009, APRÈS-MIDI (122)**

MODIFICATION AU SEIN DU GOUVERNEMENT

Par lettre du 25 novembre 2009, le premier ministre transmet copie des arrêtés royaux du 25 novembre 2009 intitulé « Gouvernement – Démissions – Nominations »

ADMISSION, VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET PRESTATION DE SERMENT

M. Herman Van Rompuy, représentant de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, a démissionné par lettre du 25 novembre 2009.

Le suppléant appelé à le remplacer est M. Ben Weyts, premier suppléant.

Le 30 décembre 2008, ce dernier avait été admis à siéger en qualité de membre de la Chambre des représentants en remplacement de M. Herman Van Rompuy, premier ministre, et pour la durée des fonctions de celui-ci.

Il n'y a pas en conséquence lieu de procéder à la vérification des pouvoirs de ce suppléant qui avait été admis à siéger en qualité de membre de la Chambre des représentants en remplacement d'un ministre ou d'un secrétaire d'État et pour la durée des fonctions de celui-ci.



M. Ben Weyts prête le serment constitutionnel en néerlandais.

M. Ben Weyts fera partie du groupe linguistique néerlandais.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Le premier ministre et son gouvernement ne sont sans doute pas sans savoir que certains journaux ont publié cet après-midi, sur leur site web, le texte en projet de la déclaration du gouvernement, avant même que le gouvernement ait été assermenté. En ma qualité de président de la Chambre et en tant que porte-parole de tous les groupes politiques, je ne puis qu'exprimer mon indignation à ce propos.

La Chambre existe depuis cent soixante ans et c'est la première fois que nous en sommes réduits à consulter les médias pour prendre connaissance d'une déclaration de gouvernement. L'on peut difficilement dire qu'ainsi, le nouveau gouvernement soit installé dans les meilleures conditions. Je demande, par conséquent, au premier ministre de prendre les mesures nécessaires pour que cela ne se reproduise pas.

Yves Leterme, premier ministre: Au nom de l'ensemble du gouvernement, je me joins à l'indignation exprimée par le président. D'aucuns ont pris des libertés avec les règles fondamentales qui régissent notre démocratie. Était-ce le prix à payer pour avoir voulu, depuis hier, faire preuve de transparence avec mes collaborateurs et collègues? Je conseillerai aux responsables de cette fuite de faire ce soir leur examen de conscience.

La parole est au premier ministre.

Yves Leterme, premier ministre: Herman Van Rompuy évoquait ici même il y a cinq semaines l'année 2009 en termes d'"annus horribilis". La crise financière a, en effet, bouleversé l'économie mondiale. L'emploi souffre fortement de cette crise. Les finances publiques de tous les pays sont dans le rouge. Les gens recherchent la confiance.

Au cours de cette *annus horribilis*, Herman Van Rompuy aura, par ailleurs, vécu un moment exceptionnel. Au nom du gouvernement, je le félicite de tout coeur pour son élection au poste de premier président permanent du Conseil européen.

Sa famille, lui-même, ainsi que tous les Belges peuvent en être fiers. Je le félicite et je le remercie aussi pour la "solidité tranquille" avec laquelle il a agi au cours de l'année écoulée.

Aujourd'hui, à peine cinq semaines après la déclaration de politique générale, je serai bref. Ce gouvernement s'inscrit évidemment dans la continuité et les priorités sont connues.

Premièrement, la poursuite de la lutte contre la crise et pour la protection de l'emploi. La confiance se restaure en mettant tout en oeuvre pour maintenir la compétitivité, encourager le recrutement, éviter les pertes d'emplois, soutenir le pouvoir d'achat, stimuler la demande et assainir les finances publiques.

Deuxièmement, les citoyens ont droit à des institutions qui fonctionnent bien. Nous faisons face à de grands défis en ce qui concerne la réforme du contrôle financier, la modernisation de la justice, l'amélioration du fonctionnement des services publics mais aussi une actualisation de la structure étatique.



L'allongement de l'espérance de vie de notre population est un défi mais bien entendu aussi une évolution positive. En menant une politique courageuse en matière d'emploi, de soins de santé et de pensions, nous devons valoriser le vieillissement.

Des décisions ambitieuses et responsables sont prises en matière d'énergie et de climat. Nous devons davantage encore ancrer notre économie, notre fiscalité et notre mode de vie dans la logique du développement durable.

La crise financière de l'année dernière a, tel un tsunami, déstabilisé le monde financier en plusieurs vagues, rongé l'économie. Aujourd'hui, des emplois sont menacés et la confiance des gens en leur avenir est chancelante. Nous voulons aider à rétablir cette confiance en menant une politique qui s'attaque aux conséquences de la crise sur les points précités.

Les différentes autorités de ce pays ont eu une réaction à la fois rapide et énergique à la crise financière de l'année dernière. Des réformes du système financier et du contrôle financier sont nécessaires, tant au niveau national qu'au niveau européen et international et ont déjà été entamées.

En Belgique, nous avons choisi ce qu'on appelle le modèle « twin-peaks », qui transformera radicalement l'architecture financière. À l'avenir, la Banque nationale sera tant une banque centrale qu'un superviseur prudentiel. La Commission bancaire, financière et des assurances (CBFA) sera sensiblement renforcée afin notamment de mieux protéger les consommateurs dans le secteur financier. Les projets de loi en ce sens seront soumis à brève échéance à la Chambre. Au niveau international, notre pays a également piloté les réformes, notamment grâce au rapport Lamfalussy.

Au début de l'année, nous avons reçu beaucoup de mauvaises nouvelles économiques. Entre-temps, le vent commence tout doucement à tourner. Sur une base trimestrielle, la croissance économique est à nouveau positive mais le risque d'une série de faillites et d'un chômage croissant est toujours bien réel. Les mesures de relance du budget 2009 produiront heureusement leurs pleins et entiers effets en 2010.

Même dans les moments difficiles, la politique économique du gouvernement s'inscrit dans un cadre européen. La « Stratégie Union européenne 2020 », qui succède à la stratégie de Lisbonne, et le Pacte de stabilité constituent deux piliers importants de cette politique. La Belgique veut collaborer pleinement avec les autres États membres européens afin de consolider notre modèle social.

L'été dernier, les experts budgétaires annonçaient encore un déficit budgétaire pouvant atteindre les 7 % du PIB. Grâce à l'action du gouvernement sortant, le déficit sera limité à 5,6 % du PIB en 2010 et continuera à diminuer au cours des années qui suivent. Avec ce résultat, la Belgique est l'un des premiers pays de la zone euro à entamer l'assainissement de son budget. À court terme, l'approbation du budget 2010-2011 et les contrôles budgétaires constituent des étapes importantes sur cette voie. À plus long terme, un retour à l'équilibre budgétaire en 2015 reste l'objectif.

Une politique budgétaire responsable et axée sur le futur, voilà ce que la population attend de ce gouvernement. Des finances publiques saines sont indispensables pour garantir à l'avenir les pensions et les allocations sociales et pour renforcer la compétitivité des entreprises.



Le budget 2010-2011 permettra d'assurer la prolongation de mesures de crise, notamment en confortant la sécurité sociale et en épargnant les plus vulnérables. Ces engagements s'inscrivent également dans la lignée de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le budget conforte aussi notre système de soins de santé qui, bien que fortement sollicité, demeure accessible à tous, sans augmentation du coût des soins pour les patients.

Le gouvernement poursuivra ses efforts en vue de garantir les droits des personnes en situation de handicap, conformément à la Convention des Nations Unies.

La meilleure protection contre la pauvreté est, reste et restera le travail. À juste titre, la population attend dès lors que nous encourageons au maximum le maintien et la croissance de l'emploi.

À la suite de la seule crise économique, en 2009 et 2010, à politique inchangée, le nombre de demandeurs d'emploi augmenterait de 150 000 unités. C'est pourquoi le gouvernement poursuit la politique de relance économique.

Étant donné que les petites et moyennes entreprises sont le cœur de notre économie, le gouvernement poursuivra la mise en oeuvre de son plan PME.

La politique de l'emploi est plus que jamais au centre de nos préoccupations et de nos priorités. Le gouvernement a déjà élaboré un plan d'emploi ambitieux. Nous pensons, par exemple, aux subventions à l'embauche renforcées pour les chômeurs jeunes et âgés.

En ce qui concerne le marché du travail, toutes les mesures visent à éviter que l'augmentation temporaire conjoncturelle du chômage n'aboutisse à une augmentation structurelle du chômage de longue durée.

À la fin de leur carrière, les gens ont besoin de et droit à une pension correcte et viable. Le gouvernement s'attèlera à trois dossiers en matière de pensions: premièrement, l'aboutissement de la Conférence nationale des pensions, deuxièmement, un nouveau financement des pensions publiques locales et troisièmement la pension complémentaire du personnel contractuel de la fonction publique. Le gouvernement respectera aussi le délicat équilibre entre la stimulation de la demande, le renforcement de la compétitivité et la trajectoire à long terme de rétablissement des finances publiques.

En 2010, les réductions de charges prévues dans l'Accord interprofessionnel atteindront leur rythme de croisière. Il s'agit notamment du renforcement de la correction interprofessionnelle de 0,75 % à 1 % et des mesures en faveur du pouvoir d'achat issues de l'enveloppe bien-être, qui entraîneront une augmentation du pouvoir d'achat à concurrence de 450 millions d'euros. Par ailleurs, la composante « bas salaires » des diminutions structurelles de cotisations sociales sera renforcée.

Pour le nouvel accord interprofessionnel 2011-2012, le renforcement du pouvoir d'achat et l'emploi doivent à nouveau faire partie des priorités. Le gouvernement part de l'idée que les partenaires sociaux sont conscients du fait qu'un nouvel effort budgétaire du gouvernement, comme en 2009-2010, ne sera plus possible.

Notre politique climatique et énergétique requiert une approche durable et orientée vers le futur et surtout le courage d'agir. Avec les Régions, une série de mesures concrètes ont été élaborées.

Notre pays figure parmi ceux qui sont à la base des objectifs chiffrés de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO₂ et des efforts financiers importants en la matière.



Nous participerons dès lors activement à la Conférence de Copenhague le mois prochain afin d'aboutir à un nouvel accord international sur le climat qui soit, à la fois, ambitieux et solidaire. Tout ceci doit s'accompagner d'une politique durable qui garantisse notre approvisionnement en énergie ainsi qu'un prix équitable pour celle-ci.

En outre, le gouvernement prendra les initiatives nécessaires afin de continuer à donner corps aux accords avec le secteur nucléaire. Il prendra également une décision quant au projet de recherche MYRRHA, et ce, sur la base du rapport d'évaluation international.

Le gouvernement poursuit une politique d'asile et de migration humaine et juste. En exécution de l'accord du gouvernement, il a adopté ces derniers mois des mesures importantes. Il s'agit maintenant de réussir l'opération de régularisation lancée en septembre et de la mener à bien.

Il faudra, par ailleurs, soumettre des projets et modifications de loi concernant la réforme de la loi sur la nationalité, le regroupement familial et la lutte contre les mariages de complaisance le plus rapidement possible au parlement.

La saturation actuelle du réseau d'accueil des demandeurs d'asile est inacceptable. C'est pourquoi le gouvernement poursuivra les efforts déjà entamés afin de créer de nouvelles places d'accueil.

Une des tâches clé du gouvernement consiste à fournir au citoyen des services efficaces. À ce sujet, les réformes de la Justice et de la Défense sont au centre de nos préoccupations.

Nous poursuivrons l'élaboration d'une réforme approfondie de l'armée. Les économies en matière de Défense ne compromettront pas la sécurité des militaires ni l'opérationnalité à l'étranger et en Belgique. En tant que partenaire fiable, notre pays va continuer à prendre ses responsabilités en ce qui concerne les missions à l'étranger.

Pour ce qui est du paysage judiciaire et du droit disciplinaire, le gouvernement poursuivra les discussions, comme convenu, sur la base de la note du ministre de la Justice et en concertation avec les parties qui ont proposé leur coopération.

Outre les réformes structurelles, nous continuerons également à oeuvrer à la sécurité de la société, tant en rue qu'au sein de la famille. Aujourd'hui, je pense en particulier aux femmes qui subissent des violences conjugales.

En 2010, les fortes ambitions de notre pays en ce qui concerne les Nations Unies et l'Union européenne doivent prendre forme.

Notre présidence de l'Union européenne de la seconde moitié de 2010, même modeste dans ses dépenses, doit être ambitieuse dans ses objectifs: nouvelle stratégie de Lisbonne, engagements climatiques, nouvel agenda économique et social et pacte de stabilité. C'est pourquoi la préparation s'accélère et doit notamment conduire à l'amélioration du fonctionnement tant interne qu'externe de l'Union. La présidence de l'Union européenne constitue également une opportunité d'augmenter la visibilité de l'Europe en Belgique et d'illustrer sa pertinence pour les citoyens.

Sur le plan transatlantique, la Belgique jouera un rôle actif dans l'élaboration du concept stratégique de l'OTAN. Nous soutenons également l'agenda de désarmement proposé par les États-Unis et participerons, en avril 2010, au sommet sur la sécurité nucléaire.



En outre, la Belgique poursuivra sa politique étrangère de coopération au développement et de défense en Afrique centrale, profitant notamment du contexte qu'offre l'anniversaire des cinquante ans de l'indépendance de la République démocratique du Congo.

Grâce à la croissance sans précédents de nos dépenses en matière de coopération au développement, la Belgique est plus que jamais un partenaire qui fait preuve de solidarité. L'objectif de 0,7 % du PIB sera atteint en 2010.

Cela fait trop longtemps que des discussions institutionnelles paralysent le fonctionnement optimal de ce pays. Jean-Luc Dehaene a été chargé de faire une proposition de fond au Premier Ministre et aux présidents des partis de la majorité qui mèneront la négociation sur les problèmes institutionnels et en particulier celui de Bruxelles-Hal-Vilvorde.

J'appelle tous les partis concernés à concrétiser leurs engagements pour que ces débats soient sereins et aboutissent à une solution équilibrée. Il va de soi que retenue et discrétion sont indispensables à cette sérénité.

Le gouvernement a la volonté qu'un accord soit conclu au printemps 2010 et soit suivi de sa mise en oeuvre.

Le gouvernement veut la réussite du modèle belge à l'aide d'un accord qui ramène la paix institutionnelle.

Nous vivons une période mouvementée.

L'incertitude qui l'accompagne pèse sur les gens et sur l'économie. C'est la raison pour laquelle il importe que le gouvernement puisse inspirer confiance aux habitants de ce pays.

En ce qui me concerne, on apprend toujours des expériences passées. Je reprends le flambeau avec énergie, une volonté d'apaisement et l'ambition pour notre pays.

Le Gouvernement veut poursuivre la mise en oeuvre intégrale de l'accord de gouvernement de 2008 et de la déclaration de politique générale du 13 octobre dernier et prendre en outre les initiatives qui s'imposent.

C'est pour ce faire que le Gouvernement demande votre confiance.

MOTION DE CONFIANCE

Le président : Chers collègues, j'ai donc reçu de la part du premier ministre, à 16h56, une motion de confiance libellée comme suit : « Par la présente, le premier ministre demande à la Chambre des représentants, après avoir écouté la déclaration, de donner la confiance au gouvernement ».

Nous ne pouvons pas voter sur ce texte avant 48 heures.



➤ **VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009, MATIN (123), APRÈS-MIDI (124)**

PRESTATION DE SERMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT APPELÉ À SIÉGER EN REMPLACEMENT D'UN MEMBRE NOMMÉ PAR LE ROI EN QUALITÉ DE MINISTRE

L'article 50 de la Constitution dispose que "le membre de l'une des deux Chambres, nommé par le Roi en qualité de ministre et qui l'accepte, cesse de siéger et reprend son mandat lorsqu'il a été mis fin par le Roi à ses fonctions de ministre".

Selon l'article 1bis de la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'État, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, le ministre du gouvernement fédéral qui cesse de siéger est remplacé par le premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle le ministre a été élu.

Nous devons procéder au remplacement de Mme Inge Vervotte, nommée ministre par le Roi le 25 novembre 2009.

Par lettre du 26 novembre 2009, Mme Ann Verreth, première suppléante de la liste CD&V-N-VA de la circonscription électorale d'Anvers, renonce à son mandat.

M. Luc Peetermans, deuxième suppléant de la liste CD&V-N-VA de la circonscription électorale d'Anvers, prêtera serment.

Les pouvoirs de ce suppléant ont été validés en notre séance du 28 juin 2007.

Comme la vérification complémentaire, prévue par l'article 235 du Code électoral, ne porte que sur la conservation des conditions d'éligibilité, il apparaît que cette vérification n'a, dans les circonstances présentes, qu'un caractère de pure formalité.

Je vous propose donc de passer à l'admission de ce suppléant appelé à siéger en qualité de membre de la Chambre des représentants en remplacement du membre nommé par le Roi en qualité de ministre et pendant la durée des fonctions de celle-ci.

M. Luc Peetermans prête le serment constitutionnel en néerlandais.

M. Luc Peetermans fera partie du groupe linguistique néerlandais.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

Ont pris la parole :

Gerolf Annemans (VB), Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!), Bart Laeremans (VB), Servais Verherstraeten (CD&V), Daniel Bacquelaine (MR), Bruno Tobback (sp.a) et Jan Jambon (N-VA).



VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE L'ÉQUATEUR

La présidente salue la présence à la tribune de M. Rafael Correa, Président de la République de l'Équateur, à la tête d'une délégation en visite dans notre pays et leur souhaite la bienvenue en votre nom à tous.

DISCUSSION DE LA DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT (CONTINUATION)

Ont pris la parole :

Thierry Giet (PS), Hilde Vautmans (Open Vld), Christian Brotcorne (cdH), Jean Marie Dedecker (LDD), Meyrem Almaci (Ecolo-Groen!), Herman De Croo (Open Vld), Muriel Gerken (Ecolo-Groen!), Patrick Cocriamont (FN), Yves Leterme (premier ministre), Bruno Tobback (sp.a), Joëlle Milquet (ministre), Jan Jambon (N-VA) et Gerolf Annemans (VB).

MOTION DE MÉFIANCE

Le **président**: Chers collègues, j'ai reçu de la part de M. Annemans une motion de méfiance libellée comme suit:

"La Chambre,

vu la déclaration gouvernementale du 25 novembre 2009;

vu la réponse du premier ministre, M. Yves Leterme;

considérant le caractère antidémocratique d'une construction par laquelle un chef d'État désigne un ex-premier ministre;

considérant que la politique du gouvernement de M. Van Rompuy sera poursuivie et que cette stratégie est absolument insuffisante pour résoudre les grands problèmes auxquels nous devons faire face en matière de chômage, de crise financière, etc.;

retire la confiance à ce gouvernement."

Le vote sur cette motion aura lieu ultérieurement.

MOTION DE CONFIANCE

La motion de confiance est adoptée par 82 voix contre 53.



RENOI D'UN PROJET DE LOI À UNE AUTRE COMMISSION POUR AVIS

A la demande de la commission de la Justice et avec l'accord de la commission de la Défense nationale, je renvoie, à la commission de la Justice le projet de loi relatif aux méthodes de recueil des données des services de renseignement et de sécurité (n° 2128/1) et, conformément à l'article 28, 4, du Règlement, pour avis à la commission de la Défense nationale.

Ce projet de loi avait été précédemment renvoyé aux commissions réunies de la Justice et de la Défense nationale.

PROJET DE LOI

Projet de loi portant assentiment à l'Accord entre l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données des dossiers passagers (données PNR) par les transporteurs aériens au Ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) (Accord PNR 2007), fait à Bruxelles le 23 juillet 2007 et à Washington le 26 juillet 2007, n° 2246/1.

Le projet de loi (n° 2246) est adopté par 97 voix contre 25 et 13 abstentions





RELATIONS INTERNATIONALES

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2009

VISITE D'UNE DÉLÉGATION ÉQUATORIENNE

COMMISSION SPÉCIALE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
« CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE »

Le 18 novembre 2009, sous la présidence du président de la Chambre, M. Patrick Dewael, les commissions réunies des Relations extérieures et « Climat et Développement durable » ont reçu une délégation équatorienne venue présenter l'initiative Yasuni-ITT. Cette délégation était conduite par M. Roque Sevilla, président du conseil administratif et de direction de cette initiative.

Le parc national Yasuni, où vivent différents peuples indigènes – et plus particulièrement la région « ITT » (Ishpingo - Tambococha - Tiputini inscrite au patrimoine naturel mondial de l'UNESCO – est caractérisé par une richesse exceptionnelle sur le plan de la biodiversité. Tant celle-ci que la vie des populations concernées seraient mises en danger si l'Equateur étendait à cette zone l'exploitation pétrolière qui est la principale ressource économique nationale.

Dans l'initiative qu'il propose à la communauté internationale, l'Equateur s'engage à protéger la région Yasuni-ITT et à y renoncer à l'exploitation pétrolière, mais demande en contrepartie à la communauté internationale de fournir une compensation financière pour financer au moins la moitié du manque à gagner présumé. Ce mécanisme pourrait être appliqué dans d'autres pays en développement où existent des situations comparables. L'Equateur voit dans cette initiative une voie novatrice qui serait la contribution de pays en développement à la lutte contre le réchauffement climatique et viserait au développement durable. La contribution demandée à la Belgique – laquelle a placé l'Equateur dans la liste de ses 18 pays partenaires en matière de coopération au développement – s'élèverait à 6 millions de dollars pour 13 ans.

En réponse aux questions posées par Mme Tinne Van der Straeten (Ecolo-Groen !), auteur principal d'une proposition de résolution relative à la protection du Parc national Yasuni en Equateur (n° 1347), Mme Rita De Bont (VB) et M. Dirk Van der Maelen (sp.a), M. Roque Sevilla a expliqué que les quelque 7 milliards de dollars qu'il faudrait pouvoir rassembler dans le fonds de garantie – géré par un organisme international et non par le gouvernement équatorien – seraient affectés de la manière suivante : le capital sera consacré à des projets de production d'énergie renouvelable en Equateur, alors que les intérêts iront au financement de 4 projets visant : à la conservation de 40 zones protégées, portant l'espace protégé à 38 % du territoire de l'Equateur ; au reboisement, y compris d'autres zones, de manière à diminuer la pression écologique ; à l'augmentation de l'efficacité énergétique, y compris par l'encouragement d'une modification des comportements ; au développement social des régions protégées.



Par ailleurs, la volonté d'isolement de deux peuples indigènes vivant dans le parc national Yasuni sera respectée.

Enfin, M. Roque Sevilla a souligné qu'en marge de l'ONU, l'Equateur avait été approché par différents pays africains, intéressés par la valeur d'exemple de l'initiative.





PUBLICATIONS

Cette rubrique mentionne quelques publications que la rédaction juge susceptibles d'intéresser le lecteur.

CHAMBRE

Documents parlementaires :

- 52 0001/007 DU 16 SEPTEMBRE 2009
Liste des membres de la Chambre et de leurs suppléants dont les pouvoirs ont été validés (état au 16 septembre 2009)

- 52 2225/008 DU 5 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – Politiques des familles

- 52 2225/009 DU 5 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – Politique de Migration et d'Asile

- 52 2225/015 DU 13 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – Police fédérale et fonctionnement intégré (17)

- 52 0013/003 DU 16 NOVEMBRE 2009
Liste des membres du Parlement européen et de leurs suppléants dont les pouvoirs ont été validés (état au 13 octobre 2009)

- 52 2225/020 DU 17 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – PME, indépendants, agriculture et politique scientifique

- 52 2224/017 DU 18 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 25. SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement

- 52 2224/021 DU 18 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 46. SPP Politique scientifique



- 52 2225/021 DU 18 NOVEMBRE 2009
Note de politique générale – Coopération au Développement

- 52 2224/003 DU 23 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 02. SPF
Chancellerie du premier ministre

- 52 2223/004 DU 23 NOVEMBRE 2009
Projet du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010

- 52 2224/002 DU 24 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 01. Dotations

- 52 2224/005 DU 24 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 51. SPF
Personnel et organisation

- 52 2224/007 DU 24 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 12. SPF Justice

- 52 2224/010 DU 24 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 16. Ministère de
la Défense

- 52 2224/012 DU 24 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 18. SPF
Finances

- 52 2224/022 DU 24 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 51. SPF
Finances, pour la Dette publique

- 52 2224/015 DU 26 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 23. SPF Emploi

- 52 2224/016 DU 26 NOVEMBRE 2009
Justification du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – 24. SPF Sécurité
sociale



Bulletin des questions et réponses :

- 52/083 DU 3 NOVEMBRE 2009
Questions et réponses écrites





CONSEIL DES MINISTRES

Le texte ci-dessous mentionne les points qui figurent à l'ordre du jour du Conseil des ministres et qui sont susceptibles d'influencer les travaux parlementaires futurs. Il s'agit surtout d'avant-projets de loi approuvés par le Conseil des ministres. Le Parlement fédéral entame l'examen d'un projet lorsque le gouvernement l'a déposé à la Chambre des représentants ou au Sénat. Le projet ne peut obtenir la sanction et être promulgué en tant que loi qu'après avoir été adopté par la Chambre et, dans certains cas, également par le Sénat.

Une information plus détaillée relative aux décisions du Conseil des ministres est disponible sur le site Internet du gouvernement fédéral: <http://www.presscenter.org> - Conseil des ministres.

➤ **CONSEIL DES MINISTRES DU 27 NOVEMBRE 2009**

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 27 novembre 2009 sous la présidence du premier ministre Yves Leterme.

UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Amendements à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications.

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation des instruments d'amendement à la Constitution et à la Convention de l'Union internationale des télécommunications, faits à Antalya le 24 novembre 2006.

L'Union internationale des télécommunications (UIT) est une organisation des Nations Unies dont le siège se trouve à Genève. La Belgique en est membre. La Conférence des Plénipotentiaires est l'organe le plus élevé de l'UIT et se tient tous les quatre ans. La Conférence a pour objectif de définir la politique générale de l'Union et à cette fin, peut modifier les instruments de base de l'Union, à savoir la Constitution et la Convention. La Constitution contient les règles de base relatives à l'organisation et aux objectifs de l'Union.

La Convention contient les dispositions assurant l'application de la Constitution et le fonctionnement de l'Union.

Ce sont les modifications apportées à ces actes par la Conférence des Plénipotentiaires de Antalya le 24 novembre 2006 qui sont soumises à la ratification.



Des modifications antérieures ont été apportées à ces actes par la Conférence des Plénipotentiaires de Kyoto (1994), de Minneapolis (1998) et de Marrakech (2002). Elles ont été approuvées respectivement par la loi du 11 juillet 2002 et la loi du 21 avril 2007. Ce sont les actes tels qu'amendés par ces Conférences qui font l'objet des modifications effectuées à Antalya.

DOUANES

Création d'un fichier d'identification des enquêtes douanières.

Le Conseil des ministres a approuvé l'avant-projet de loi portant approbation au Protocole établi conformément à l'article 34 du Traité sur l'Union européenne modifiant, en ce qui concerne la création d'un fichier d'identification des dossiers d'enquêtes douanières (FIDE), la Convention sur l'emploi de l'informatique dans le domaine des douanes, fait à Bruxelles, le 8 mai 2003.

Le Protocole a pour objectif de contribuer à prévenir, rechercher et poursuivre les infractions graves aux lois nationales en renforçant, par une diffusion plus rapide des informations, l'efficacité des procédures de coopération et de contrôle des administrations douanières des Etats membres.

Pour rencontrer cet objectif, le Protocole porte création d'un fichier automatisé, afin de mettre à la disposition des services compétents de chaque Etat membre les références des dossiers d'enquêtes en matière douanière, actuellement ouverts ou clôturés sur un constat d'infraction par les services compétents des autres Etats membres.

Les informations sur l'existence de dossiers d'enquêtes, consultables dans ce Fichier d'identification des enquêtes douanières (FIDE), doivent conduire les services concernés à se mettre en contact, sur le fondement des instruments d'assistance mutuelle, pour décider de l'intérêt et des modalités d'une éventuelle coordination dans l'enquête considérée

Le FIDE est appelé à devenir un instrument privilégié d'une coopération opérationnelle plus étroite et plus rapide entre les services compétents en matière d'enquêtes douanières.

TRANSPORT INTERNATIONAL DE MARCHANDISES PAR ROUTE

Reconnaissance de la lettre de voiture électronique au même titre que la lettre papier.

Sur proposition de M. Steven Vanackere, ministre des Affaires étrangères, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à approuver un Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) en matière de lettre de voiture électronique.

Depuis l'entrée en vigueur de la Convention CMR en 1956 et l'introduction de la lettre de voiture, le mode d'échange de données s'est transformé profondément. Aujourd'hui, l'échange de données ne s'effectue plus par le biais de supports papier, mais principalement par voie numérique ou électronique.

Il était dès lors devenu nécessaire de compléter la Convention CMR, afin de permettre aux parties intéressées à un contrat de transport d'utiliser une lettre de voiture électronique qui, sous réserve des conditions du Protocole, aura la même force probante que l'exemplaire papier.



Une lettre de voiture électronique comprend les mêmes données que la lettre de voiture papier. Elle répond aux normes concernant la sûreté et la sécurité, entre autres par l'inaltérabilité de la communication et par l'identification et l'authentification des signatures de l'expéditeur et du destinataire. La fiabilité de la lettre de voiture sera garantie par une signature numérique ou électronique. Tous les autres documents habituellement associés à la lettre de voiture, par exemple les pièces de douanes, pourront désormais être établis sous forme numérique.

Pour les transporteurs, la numérisation de la lettre de voiture et des documents afférents constitue une simplification permettant de réduire les frais.

LIQUIDATION DES SOCIÉTÉS

Réforme de la procédure de liquidation des sociétés.

Sur proposition de M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie le Code des sociétés dans le but de réformer la procédure de liquidation des sociétés, modifiée par la loi du 2 juin 2006.

Les modifications portent notamment sur la procédure à suivre afin d'introduire la demande de confirmation ou d'homologation du liquidateur par requête unilatérale :

- cette requête doit obligatoirement être introduite devant le président du tribunal de commerce ;
- elle doit être signée par le liquidateur ou le mandataire de la société ;
- l'exigence d'un nouvel état comptable de l'actif et du passif en l'absence de plus-value est supprimée ;
- le tribunal de commerce doit statuer dans les 5 jours.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

Avant-projet de loi modifiant la loi relative à la coopération internationale belge.

Sur proposition de M. Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi relative à la coopération internationale belge. Cet avant-projet a pour objectif d'adapter la loi à l'évolution du cadre international de la coopération au développement. Le gouvernement se conforme ainsi au nouveau cadre international créé, entre autre, par les objectifs du millénaire pour le développement, la nouvelle politique européenne en matière de coopération au développement, le Code de conduite européen ainsi que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

Le gouvernement s'est engagé à consacrer en 2010 0,7% du PNB à l'aide au développement. Cet engagement a été confirmé dans le cadre de la loi sur le budget 2010. Il a par ailleurs mis en œuvre le déliement de l'aide tel que recommandé par le Comité d'aide au développement de l'OCDE et a engagé un processus de réforme des modalités de l'aide avec pour objectif l'amélioration de l'efficacité de l'aide bilatérale directe. L'adaptation de la loi offre désormais la possibilité d'inscrire ces nouveaux objectifs, principes et méthodes dans un texte législatif.

L'avant-projet permet d'intégrer l'aide humanitaire à la loi relative à la coopération internationale. Les références faites à l'aide humanitaire seront également adaptées aux nouveaux concepts internationaux en la matière.



INSTALLATION DU NOUVEAU GOUVERNEMENT

Fonctionnement du Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a pris une série de mesures concernant l'installation du nouveau gouvernement Leterme II. Il a entre autres fixé les compétences des membres du gouvernement. Vous trouverez ces compétences dans le document ci-annexé.

Pour la gestion administrative et budgétaire, les membres du gouvernement ont été rattachés à un service public fédéral :

- M. Yves Leterme : SPF Chancellerie du Premier Ministre
- M. Didier Reynders : SPF Finances
- Mme. Laurette Onkelinx : SPF Sécurité sociale
- M. Steven Vanackere : SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
- Mme Joëlle Milquet : SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
- M. Guy Vanhengel : SPF Budget et Contrôle de la Gestion
- M. Michel Daerden : SPF Sécurité sociale
- M. Stefaan De Clerck : SPF Justice
- Mme Sabine Laruelle : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- M. Pieter De Crem : ministère de la Défense
- M. Paul Magnette : SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
- M. Charles Michel : SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
- Mme Inge Vervotte : SPF Personnel et Organisation
- M. Vincent Van Quickenborne : SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
- Mme Annemie Turtelboom : SPF Intérieur
- M. Etienne Schouppe : SPF Mobilité et Transports
- M. Carl Devlies : SPF Chancellerie du Premier Ministre
- M. Bernard Clerfayt : SPF Finances
- M. Olivier Chastel : SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement
- M. Melchior Wathelet : SPF Budget et Contrôle de la Gestion
- M. Jean-Marc Delizée : SPF Sécurité sociale
- M. Philippe Courard : SPF Sécurité sociale
- Commissaire du Gouvernement Guido De Padt : SPF Budget et Contrôle de la Gestion

Les ministres et les secrétaires d'Etat ont pris connaissance des circulaires sur le fonctionnement du gouvernement, des notes relatives à leur statut en tant que membre du gouvernement ainsi que des procédures à suivre pour la déclaration de patrimoine.

NOUVEAU GOUVERNEMENT : DÉSIGNATIONS

A l'occasion de la mise en place du nouveau gouvernement Leterme II, le Conseil des ministres a procédé à une série de désignations.

Membres du gouvernement chargés des relations avec le Parlement :

- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles (Chambre des Représentants)
- M. Pieter De Crem, ministre de la Défense (Sénat)

**Membres du Cabinet restreint :**

- M. Yves Leterme, Premier ministre
- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre
- Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre
- M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre
- Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre
- M. Guy Vanhengel, Vice-Premier ministre

Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Comité A :

Membres de plein droit :

- M. Yves Leterme, Premier ministre, président
- Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, vice-présidente
- Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, vice-présidente
- Mme Guy Vanhengel, ministre du Budget
- M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget

et en outre :

- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
- Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
- M. Michel Daerden, ministre des Pensions et des Grandes villes

Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Comité B :

Membres de plein droit :

- Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, présidente
- M. Guy Vanhengel, ministre du Budget, vice-président
- M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget, vice-président

et en outre :

- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
- M. Michel Daerden, ministre des Pensions et des Grandes villes

Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Comité C :**A. Section administrations locales :**

Membres de plein droit :

- Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, présidente
- Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, vice-présidente

et en outre :

- Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
- M. Michel Daerden, ministre des Pensions et des Grandes villes

B. Section enseignement officiel subventionné :

Membres de plein droit :

- Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur, présidente
- Mme Sabine Laruelle, ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique, présidente



Membres de la délégation de l'autorité fédérale au sein du Sous-comité :

Membres de plein droit :

- M. Yves Leterme, Premier ministre, président
- Mme Inge Vervotte, ministre de la Fonction publique, vice-présidente
- Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur
- M. Guy Vanhengel, ministre du Budget
- M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat au Budget

et en outre :

- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
- Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
- M. Michel Daerden, ministre des Pensions et des Grandes villes

Membres du Comité de concertation :

- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
- Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale
- M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles
- Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
- M. Guy Vanhengel, Vice-Premier ministre et ministre du Budget

Membres du Comité de coopération :

- Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale, présidente
- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
- M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles
- M. Guy Vanhengel, Vice-Premier ministre et ministre du Budget

Membres du Comité ministériel du renseignement et de la sécurité :

- M. Yves Leterme, Premier ministre
- M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Finances et des Réformes institutionnelles
- Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de l'Intégration sociale
- M. Steven Vanackere, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Réformes institutionnelles
- Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Egalité des chances, chargée de la Politique de migration et d'asile
- M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice
- M. Pieter De Crem, ministre de la Défense
- Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur



Membres du Comité ministériel pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale :

- M. Yves Leterme, Premier ministre
- M. Didier Reynders, ministre des Finances
- Mme Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales
- Mme Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi
- M. Stefaan De Clerck, ministre de la Justice
- Mme Sabine Laruelle, ministre des PME et des Indépendants
- M. Vincent Van Quickenborne, ministre pour l'Entreprise et la Simplification
- Mme Annemie Turtelboom, ministre de l'Intérieur
- M. Carl Devlies, secrétaire d'Etat à la Coordination de la lutte contre la fraude
- M. Bernard Clerfayt, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude fiscale





ANNEXES





DEMANDES D'INTERPELLATION

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la Conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

➤ **0388 Justice**

Interpellation de M. Peter LOGGHE au ministre de la Justice sur « la mesure de la charge de travail ».

Idem n° 0385 M. Bert SCHOOF

➤ **0389 Affaires sociales**

Interpellation de Mme Zoé GENOT à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur « les sanctions prises à l'encontre des chômeurs et le poids que celles-ci font peser sur les CPAS ».

➤ **0390 Infrastructure**

Interpellation de Mme Juliette BOULET au vice-premier ministre et ministre de la Fonction publique, des Entreprises publiques et des Réformes institutionnelles sur « l'accident survenu à Mons la nuit de jeudi à vendredi 20 novembre 2009 ».

➤ **0391 Intérieur**

Interpellation de M. Renaat LANDUYT au premier ministre sur « la sécurité à Bruxelles ».





PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS,
RAPPORTS DE COMMISSIONS ET
COMPTES-RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission ...) qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires peuvent être commandés (voir dernière page du Bulletin : « Publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Chambre: <http://www.lachambre.be>, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique « Séances plénières » (compte rendu analytique et intégral) et sous la rubrique « Commissions » (discussion des textes de loi, des interpellations et des questions orales).





AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

La section de législation du Conseil d'État donne un avis motivé sur le texte d'un projet, d'une proposition de loi ou d'un amendement dont la Chambre est saisie lorsqu'elle y est invitée par le président de la Chambre. Celui-ci est tenu de solliciter cet avis lorsque 71 membres au moins ou la majorité des membres d'un groupe linguistique le demande. Il peut solliciter cet avis pour tout projet, proposition ou amendement à un projet ou proposition. (Pour mémoire, les avant-projets de loi du gouvernement doivent être soumis à l'avis du Conseil d'État).

La présente annexe mentionne les avis remis par le Conseil d'État à la demande du Président de la Chambre, lesquels sont publiés sous forme de document parlementaire. Il est également fait mention des textes pour lesquels le président de la Chambre sollicite l'avis du Conseil d'État.

Les documents parlementaires peuvent être obtenus auprès du service des Affaires générales, du comptoir des documents de la Chambre ou auprès des imprimeurs (voir dernière page du bulletin: « publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique »).

➤ **DOC 52 2163/002 DU 24 NOVEMBRE 2009**

Avis du Conseil d'Etat n° 47 320/2 du 16 novembre 2009 sur la proposition de loi modifiant le Code d'instruction criminelle en ce qui concerne les nullités.





ASSEMBLEES PARLEMENTAIRES INTERNATIONALES

PARIS, JEUDI 1ER OCTOBRE 2009

SÉMINAIRE PARLEMENTAIRE DE L'OCDE

Le jeudi 1^{er} octobre 2009, *MM. Herman De Croo (député – Open Vld et Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes de la Chambre des représentants) et François Bellot (député - MR et Président de la Commission de l'Infrastructure, des Communications et des Entreprises publiques de la Chambre des représentants)* ainsi que *Madame Christiane Vienne (sénatrice – PS) et M. Berni Collas (sénateur – MR)* ont participé à Paris au Séminaire parlementaire de l'OCDE intitulé « *Au-delà de la crise : assurer une reprise et des emplois durables* ».

Introduction de M. Anthony Gooch (Directeur des Relations extérieures et de la Communication à l'OCDE)

M. Gooch fait observer d'emblée que la crise économique actuelle s'avère la plus sérieuse que le monde ait connu jusqu'à présent. Elle a exercé un impact tellement important sur la croissance que la chute des acteurs économiques a été très dure.

La question qui se pose maintenant est de savoir comment mettre sur pied une économie plus saine, plus juste et plus forte. Tel est l'objectif que s'est fixé l'OCDE en se penchant davantage sur les aspects sociétaux dans la foulée des conclusions du rapport Stiglitz. Il s'agira donc, par exemple, de mesurer les progrès réalisés en matière d'éducation et de santé sans trop se focaliser sur le PIB et les statistiques habituelles.

Intervention de M. Mario Amano (Secrétaire général adjoint à l'OCDE) : « Au-delà de la crise : le rôle de l'OCDE »

M. Amano souligne que l'OCDE joue un rôle primordial dans le développement d'une réponse stratégique dont le but est d'aborder la crise et de saisir l'opportunité de construire une économie mondiale plus forte, plus saine et plus juste. Il rappelle que, lors de la récente réunion ministérielle de l'OCDE, les ministres ont salué les efforts que l'OCDE déploie pour formuler les analyses et recommandations sur les problèmes macroéconomiques et structurels qui aideront à assurer une reprise durable et saine. Dans leurs conclusions, les ministres se sont engagés à aborder les dimensions sociales et humaines de la crise, à rétablir la confiance sur les marchés et à atténuer l'impact de la crise sur l'activité et l'emploi. Ils ont confirmé leur attachement aux principes de probité, d'intégrité et de transparence, et à la libre circulation des échanges et des investissements.



Dans une déclaration séparée, les ministres ont chargé l'OCDE d'élaborer une stratégie pour la croissance verte en intégrant les aspects économiques, environnementaux, technologiques, financiers ainsi que le développement dans un cadre global.

L'intervenant fait observer que le G20 a réaffirmé l'importance de l'emploi et de la priorité qu'il faut lui accorder. Dans le cas contraire, les pays de l'OCDE pourraient compter quelque 57 millions de chômeurs en 2010 dont un grand nombre parmi les jeunes qui sont touchés de plein fouet par la crise de l'emploi.

M. Herman De Croo (député – Open Vld et Président du Comité d'avis chargé de Questions européennes) se déclare perplexe lorsqu'il constate que tout le monde semble avoir prévu la crise alors que, pour sa part, il n'a jamais rien lu à propos de ces prévisions.

Les personnes qui étaient au fait d'une crise imminente, ont-elles fait preuve d'une trop grande discrétion ou d'une trop faible audace ?

L'orateur constate que l'OCDE souhaite mettre sur pied une économie mondiale plus forte et plus juste. Mais la force n'est pas toujours juste et la justice pas toujours puissante !

M. De Croo fait observer, qu'après 42 de présence au Parlement, il se sent un peu lassé d'assister à ces liturgies empreintes de gargarisme verbalisateur et de bercement intellectuel, entre autres, autour de sujets tels que l'emploi des jeunes et l'innovation.

Il souligne que l'argent du secteur public injecté dans les entreprises provient des citoyens contribuables. L'Etat « Moloch » sera-t-il en mesure de redresser la situation ?

M. Robert Goebbels (membre du Parlement européen - Groupe de l'Alliance Progressiste des Socialistes et Démocrates) ajoute qu'aucune institution internationale n'avait prévu la crise. Il fait observer que l'OCDE a poussé ses États membres à la dérégulation, à la libéralisation et à la mise en œuvre de réformes structurelles. L'intervenant constate que les pays qui ont poussé le plus loin possible la mise en œuvre de réformes structurelles, souffrent le plus de la crise économique et, à cet égard, il cite les États-Unis et la Grande-Bretagne.

M. Goebbels considère que le G20 est une organisation autoproclamée qui fonctionne en dehors du système « onusien » et plaide pour la mise sur pied d'un Conseil de Sécurité économique et social dans le cadre « onusien » et du droit international, au sein duquel chaque pays dispose d'un droit de parole.

Madame Christiane Vienne (sénatrice – PS) se demande pourquoi les experts se sont trompés. Ont-ils vu ce qu'ils n'ont pas dit ou ont-ils dit ce qu'ils n'ont pas vu ? Ont-ils été aveugles et sourds ? Ont-ils un parti pris idéologique ?

Selon l'intervenante, l'on constate certaines limites au travail des institutions internationales telles que le FMI ou l'OCDE. En effet, elles apportent presque toujours les mêmes réponses.

Mme Vienne estime que le discours sur l'emploi doit s'accompagner d'une réflexion de fond sur le développement d'autres régions du monde comme l'Afrique, par exemple.

Elle constate que le consommateur est au centre des préoccupations de l'OCDE. On le pousse à consommer davantage et à moindre prix. Or, elle estime qu'il convient de produire à un prix qui permette la création d'emplois et qui favorise la dynamique économique.



M. Berni Collas (sénateur – MR) constate que de nombreux États ont été confrontés à des dettes publiques importantes - en Belgique, la dette publique s'élève à 100 % du PIB - et à une monétarisation du financement des mesures « anti-crise ». Il considère qu'il faut avoir à l'esprit une « *exit strategy* ». En outre, il faut prendre garde à ne pas laisser une inflation trop importante se développer et aux effets collatéraux de la crise économique sur l'emploi.

L'intervenant se pose la question de savoir comment l'on parviendra à assurer une croissance soutenue et écologique de l'économie dans un proche avenir.

M. Tuur Elzinga (Membre de la Première Chambre des États-Généraux des Pays-Bas – SP) souligne qu'en ce qui concerne le secteur bancaire, l'OCDE se félicitait, en 2006, des mesures prises par l'Islande afin de déréguler le secteur bancaire et l'avait incité à continuer dans cette direction.

Selon l'intervenant, il serait utile que l'OCDE fasse une sérieuse autocritique.

En réponse à M. De Croo, *M. Amano* déclare ne pas avoir souvenir du fait que l'OCDE aurait déclaré avoir prévu la crise.

Dès le début de celle-ci, l'OCDE s'est mise au travail et a essayé d'accomplir ce que l'on attend d'elle. Elle a affiché sa volonté d'aider ses pays membres à se sortir de l'impasse via des recommandations pour une économie plus forte, plus juste et plus saine.

Les économistes de l'OCDE ont considéré qu'il s'agissait d'une crise économique à plus large échelle avec des conséquences sociales et des répercussions sur l'emploi. Ils avaient également prédit que l'Europe serait davantage touchée que les autres parties du monde. Toutefois, même si les économistes de l'OCDE ont évoqué la possibilité d'une crise économique, ils n'ont jamais prédit le moment précis où elle aurait lieu.

En réponse aux différents autres intervenants, M. Mario Amano a rappelé que les emplois « verts » surgissent de l'évolution de l'économie traditionnelle vers une économie « verte ». En guise d'exemple, il cite le secteur éolien et les technologies industrielles qui y sont liées.

Il fait observer qu'à l'époque où la crise économique a éclaté, il était impossible de remettre la déréglementation en question. A l'heure actuelle, la tendance s'est inversée de telle sorte qu'une plus grande liberté de critiquer l'approche du « tout-à-la-déréglementation » s'est installée et que le balancier penche vers davantage de réglementation que précédemment.

M. Amano fait remarquer que le G20 fait preuve de bonne gouvernance. L'avenir nous dira si celle-ci est meilleure que celle exercée au sein d'autres structures. D'autre part, l'on ne peut plus se contenter du G8. Il faut également consulter des pays comme l'Inde, l'Afrique du Sud, la Chine etc.

L'intervenant souligne que les rapports de l'OCDE se sont normalisés et, sans la pression exercée par le G20 et sans la crise qui sévit actuellement, l'on n'aurait pas abouti à la situation actuelle en matière de transparence fiscale.

M. Gooch souligne par ailleurs que l'OCDE n'a jamais imposé la réduction immédiate des déficits publics. Si un État a besoin d'un déficit public à court terme, il faut le lui permettre. Il est d'ailleurs trop tôt pour procéder à une réduction drastique des déficits publics car l'on risquerait dans ce cas d'étrangler la reprise économique.



Intervention de M. Stefano Scarpetta (Chef de Division de l'Analyse et des politiques de l'Emploi, Direction de l'Emploi, du Travail et des Affaires sociales à l'OCDE) : « Faire face à la crise de l'Emploi »

M. Scarpetta insiste sur le caractère mondial de la crise économique. Il s'agit de faire face à une crise majeure de l'emploi qui entraîne de graves conséquences sociales. Tous les pays ont constaté une hausse du chômage. L'importance et la rapidité de cette hausse varient d'un pays à l'autre.

Le taux de chômage a déjà atteint des niveaux records dans la zone de l'OCDE et, d'après les dernières projections de l'OCDE, il pourrait même approcher les 10 % d'ici la fin 2010, soit une augmentation du nombre total de chômeurs d'environ 25 millions d'individus par rapport aux niveaux précédant la crise. Des projections de l'OIT indiquent que l'augmentation pourrait être de plus de 50 millions de chômeurs au niveau mondial d'ici 2010.

Le chômage frappe surtout les catégories les plus vulnérables comme les jeunes et les immigrés. Toutefois, l'on s'attend à une reprise économique très modeste en 2010. L'on pourrait d'ailleurs assister, dès la fin 2009, à une certaine reprise de l'économie mais le taux de chômage devrait continuer à augmenter jusqu'à la mi-2010. Ce n'est donc qu'à partir du deuxième semestre 2010 que l'on peut envisager une amélioration de l'emploi.

Dans la plupart des pays membres de l'OCDE, l'on assiste à une hausse rapide du taux de chômage, la plus spectaculaire ayant lieu en Espagne.

Comme le chômage augmente en volume et en durée, l'on court le danger de le voir devenir endémique. Lors de la deuxième crise pétrolière, il a fallu attendre très longtemps avant de revenir à un taux de chômage inférieur à ce qu'il était au plus fort de l'onde de choc.

L'intervenant fait observer que l'OCDE craint que le taux de chômage important n'ait des effets délétères sur le plan social.

L'emploi évoluera en fonction des cycles conjoncturels.

La tranche de jeunes âgés de 15 à 24 ans ainsi que les travailleurs temporaires sous contrat à durée déterminée constituent les deux groupes les plus touchés par le chômage, compte tenu du fait que ces groupes étaient déjà les plus vulnérables avant la crise.

En Espagne, 36 % de jeunes (1 jeune sur 3) étaient frappés par le chômage en juillet 2009, 25 % en France et en Italie, 1 jeune sur 4 aux Etats-Unis.

Dans un certain nombre de pays de l'OCDE, les gouvernements se sont efforcés de faire chuter le nombre de pertes d'emploi en réduisant le temps de travail.

En Allemagne, par exemple, 1,4 millions de travailleurs sont impliqués dans un programme d'emplois à 2/3 du temps normal presté dans un emploi à temps plein (« *Kurzarbeit* »). Grâce à ce programme, quelque 500.000 emplois ont été sauvés.

Il s'agit toutefois là de programmes onéreux que l'on ne pourra pas se permettre de continuer à appliquer si la crise se prolonge.

Certains pays ont également augmenté la durée des prestations sociales. Il s'agit principalement des États-Unis et de la France.



Lors de la réunion des ministres de l'Emploi et du travail de l'OCDE, qui s'est tenue à Paris les 28 et 29 septembre 2009, les ministres ont, notamment, insisté sur une série de principes et de mesures qu'il conviendrait de mettre en œuvre afin de contrecarrer les effets sur l'emploi du ralentissement de l'activité économique. Parmi ceux-ci, l'on peut citer :

- l'affectation de ressources suffisantes aux politiques du marché du travail et aux politiques sociales ;
- la garantie d'installation de filets de sécurité appropriés aux chômeurs et aux familles à faible revenu ;
- la mise sur pied de services de reclassement efficaces pour éviter les cicatrices que laissent de longues périodes de chômage ;
- la limitation de l'augmentation du chômage des jeunes ;
- la poursuite des investissements dans le capital humain pour faire face à la crise et préparer la reprise ;
- le soutien de la demande de main-d'œuvre par des mesures bien ciblées et temporaires ;
- la préservation d'une offre de main-d'œuvre solide et la facilitation des ajustements au moment de la reprise ;
- la promotion d'un dialogue social constructif entre les pouvoirs publics et les partenaires sociaux ;
- le développement de la coopération internationale pour une réponse globale à la crise.

Dans le contexte du mandat fixé par le Sommet du G20 de Pittsburgh, le Secrétariat de l'OCDE est invité à poursuivre son examen approfondi des évolutions des marchés du travail et à évaluer l'efficacité des réponses apportées par les politiques publiques dans les différents domaines. Cette évaluation apportera aussi des indications utiles pour le processus continu de suivi et de réexamen de la Stratégie pour l'emploi de l'OCDE.

M. Scarpetta souligne que les systèmes de protection sociale ont joué un rôle important de stabilisateurs automatiques, atténuant ainsi l'impact du ralentissement de l'économie sur les personnes disposant des plus faibles revenus.

Le problème des jeunes peu qualifiés pose un problème préoccupant. L'orateur évoque, à cet égard, le risque de voir se constituer une « génération perdue » comme ce fut le cas au Japon dans les années 90. Les jeunes qui terminent leurs études en période de récession ne trouvent pas de travail immédiatement. Lorsque la crise se terminera, les entreprises préféreront engager de nouveaux diplômés au détriment des anciens.

Il ne faudrait pas que la crise de l'emploi se transforme en une crise sociale d'envergure. C'est précisément pour éviter une telle situation que les gouvernements interviennent.

M. Herman De Croo fait observer que l'on peut interpréter les statistiques de façons très diverses. En effet, certains chiffres dévoilent, de prime abord, une réalité qu'ils finissent finalement par masquer lorsqu'on les examine de plus près.



M. De Croo insiste sur le fait que l'on ne peut créer de l'emploi qu'à partir du moment où l'on produit des biens et des services. Il fait remarquer qu'en Belgique, 80 % de la production est exportée. Lorsque l'on pratique l'exportation, l'on exporte également du chômage, puisque l'on exporte des marchandises et des services vers des pays au sein desquels on ne les produira pas.

Quand on constate le volume des exportations chinoises, l'on peut se demander dans quelle mesure la Chine produit également pour elle-même.

En outre, il ne suffit pas de produire des biens et des services mais il faut également trouver des marchés pour pouvoir les écouler. L'on peut citer, à cet égard, l'exemple de l'industrie de la construction automobile.

L'intervenant constate également que les personnes préfèrent rechercher des emplois stables dans les administrations publiques même si ceux-ci génèrent des revenus annuels moindres.

L'on voit poindre dans le monde du travail une philosophie de l'emploi précaire.

Madame Christiane Vienne (sénatrice – PS) fait remarquer que les pouvoirs publics peuvent soit diminuer les charges sociales qui frappent les bas revenus soit subventionner certains secteurs privés. Dans cette hypothèse, les pouvoirs publics subiraient une diminution de recettes.

L'intervenante souligne que les pouvoirs publics peuvent également créer de l'emploi. Cependant, à l'ère de la libéralisation, une telle politique n'est plus dans l'air du temps. En conséquence, l'on perd sur les deux tableaux car, en effet, l'on subventionne de l'emploi privé mais l'on ne crée plus d'emplois dans le secteur public.

En France, l'on a assisté à une vague de suicides dans certaines entreprises publiques, due à une demande d'hyperflexibilité et d'hypermobilité de la part des membres du personnel dans le cadre de la restructuration de ces entreprises.

D'autre part, l'on culpabilise les travailleurs parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi alors que les emplois recherchés n'existent pas.

L'on constate également que nombre d'entreprises ne créent pas d'emplois durables et qu'elles pratiquent une politique de salaires minimum.

Madame Vienne souligne que, lorsque l'emploi devient rare, les femmes se retirent du marché de l'emploi.

Elle conclut en faisant remarquer que les États membres qui sont considérés comme les bons élèves de l'OCDE, ne s'en sortent pas mieux que les autres.

En réponse aux questions et observations des parlementaires, *M. Scarpetta* souligne que les entreprises et particulièrement les PME ont été confrontées à une chute de la demande ainsi qu'à une crise du crédit. Dans ce contexte particulier, l'OCDE considéra qu'il était particulièrement important d'aider les entreprises afin qu'elles puissent, à court terme, survivre à la crise.

Il convient également de cibler les entreprises les plus viables et les salaires les plus intéressants. Ces mesures devront être stoppées dès que la reprise sera consolidée car elles sont très onéreuses.

Il faudra aussi dégager des moyens pour les chômeurs.



Dans plusieurs pays, l'emploi ne suffit pas pour lutter contre la pauvreté parce que les travailleurs y sont sous-payés et ne bénéficient pas de couverture sociale.

Face à l'ampleur du choc macroéconomique qu'a connu la zone OCDE (baisse de 40 % de la demande), aucun modèle libéral ne permet de lutter contre le chômage.

Le modèle européen est davantage basé sur la réglementation et la protection sociale que le modèle américain caractérisé par plus de flexibilité.

30 % des salariés passent d'un emploi à l'autre en période de croissance.

Dans de nombreux pays, la mobilité n'est d'aucune utilité parce que les salariés ne parviennent qu'à y décrocher des contrats à durée indéterminée et quasi jamais de contrats à durée déterminée.

Il convient donc de renforcer la protection des salariés.

Intervention de M. Johannes Jütting (Chef, Unité de la réduction de la pauvreté et développement social, Centre de développement, OCDE) : « L'impact de la crise sur les pays en développement »

L'orateur souhaite d'abord déconstruire trois mythes invoqués lorsque l'on évoque les effets de la crise économique sur les pays en voie de développement.

Le premier mythe consiste à considérer que la crise économique ne concerne pas les pays en voie de développement.

Le deuxième consiste à considérer que l'impact de la crise sur les pays en voie de développement est direct.

Le troisième mythe consiste à croire que le secteur informel joue un rôle de « filet de sécurité » au niveau social.

En ce qui concerne le premier mythe, l'on peut constater que l'Afrique est frappée par une baisse importante de sa croissance. En effet, cette dernière est passée de 6 % en 2008 à 1,5 % en 2009.

La crise économique a également affecté les prix de revente dans le secteur du tri des déchets, notamment à Ahmedabad en Inde, où les prix de revente des écrous, boulons, vis, vieux journaux, sacs en plastique usagés et autres ont baissé drastiquement.

L'on peut donc aisément en conclure que la crise économique a effectivement frappé les pays en voie de développement.

En ce qui concerne le deuxième mythe, l'orateur souligne que la crise a atteint l'Afrique par le biais de trois canaux principaux : l'effondrement de la demande mondiale, la chute du prix des matières premières ainsi que les effets indirects de la crise financière tels qu'une diminution de l'aide au développement, de l'investissement étranger direct ainsi que des transferts de fonds. Au même moment, les coûts sociaux augmentent de par la croissance du nombre de personnes sans emploi dans beaucoup de pays africains.



L'on constate que les transferts de fonds (« *remittance system* ») effectués par les travailleurs immigrés au bénéfice de leur famille restée dans leur pays d'origine, ont considérablement diminué ou ont été rendus plus difficiles. De plus, comme les pays en voie de développement sont intégrés dans une économie mondialisée, ils subissent donc *ipso facto* les effets de la crise économique.

Le troisième mythe se déconstruit aisément. Le chômage n'est pas le principal problème des pays en voie de développement. L'assurance chômage n'existe pas dans ces pays. Si un travailleur y perd son emploi, il bascule dans le secteur informel qui est incapable de jouer un rôle de « filet de sécurité ». Ce basculement entraîne une diminution des revenus dans le secteur informel. A l'heure actuelle, 1,8 milliards de personnes travaillent dans le secteur informel, soit 2/3 de la population active mondiale.

Quelles sont les leçons que l'on peut tirer de la crise économique ?

Les pays en développement sont sérieusement affectés par la crise mais l'impact varie d'un pays à l'autre. La crise accélérera la reconfiguration de l'économie mondiale : la puissance économique se déplace vers l'Est et le Sud.

L'emploi est une préoccupation-clé dans les pays en voie de développement ainsi que dans les pays développés. Il convient également d'augmenter la protection sociale des salariés du secteur informel dans les pays en voie de développement.

M. François Bellot (député - MR) rappelle que les pays occidentaux ont une tradition bien ancrée en matière d'aide au développement. Ceux-ci aident les populations locales des pays en voie de développement sur le plan social et sanitaire. Toutefois, en matière de développement économique, d'autres acteurs sont présents sur le terrain.

Ainsi, la Chine ne s'occupe pas du développement social et sanitaire des populations locales. L'Europe prend en charge la coopération au développement tandis que la coopération économique et la valorisation du sous-sol sont désormais l'apanage des pays émergents.

L'intervenant constate que les travailleurs immigrés transfèrent beaucoup d'argent à leur famille dans leur pays d'origine (« *remittance system* »). La crise économique qui a frappé les entreprises occidentales, a provoqué une réduction de main-d'œuvre de sorte que de nombreux ouvriers immigrés ont été renvoyés en Afrique et en Asie, privant ainsi les populations de ces continents de leurs importantes et presque uniques ressources financières.

Madame Christiane Vienne (sénatrice - PS) souligne le mythe qui consistait à affirmer que l'objectif à atteindre pour les pays en voie de développement était d'acquérir le mode de développement et de bénéficier du niveau de vie des pays occidentaux riches. Force est de constater que si les Chinois ou les Africains consommaient aussi abondamment que les pays riches, les « plaies » écologiques se multiplieraient à une vitesse croissante.

La crise économique ne constitue-t-elle pas une excellente opportunité de déconstruire ce mythe, de le remettre en question ?

Madame Vienne se demande s'il ne faut pas redéfinir le point d'équilibre économique. Il est clair que le système économique appliqué par les pays riches n'assurera pas une croissance infinie et que les pays en voie de développement n'atteindront jamais notre niveau de croissance.



M. Jütting constate également que le rôle de la Chine dans l'économie mondiale et dans le développement économique global a considérablement évolué. La Chine est devenu un bailleur de fonds et participe à l'aide économique fournie à d'autres pays. Ce pays a réussi à lutter contre la pauvreté qui a diminué de façon substantielle.

Toutefois, le fossé continue de se creuser entre les pauvres et les riches.

Intervention de Madame Helen Mountford (Chef, Division du changement climatique, de la biodiversité et du développement, Direction de l'Environnement à l'OCDE) : « COP15 et le changement climatique »

Les gouvernements du monde entier sont parvenus à un consensus sur la nécessité de réduire sensiblement les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans les décennies à venir. Aussi, ces derniers se préparent-ils à conclure un accord international sur les mesures à prendre lors de la quinzième Conférence des Parties (CdP 15) à la Convention-cadre des Nations-Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se tiendra à Copenhague fin 2009.

L'OCDE est d'avis que compte tenu des coûts et des risques qu'entraînerait l'inaction, agir dès à présent se justifie économiquement, même sur fond de crise mondiale. Les attermoissements ne serviraient qu'à différer une échéance inévitable, non sans imposer ultérieurement des réductions d'émissions plus importantes encore, ce qui élèverait le coût par rapport à une démarche plus progressive. Par ailleurs, l'occasion s'offre aujourd'hui de mettre à profit les programmes de relance économique instaurés par les gouvernements pour investir dans des technologies propres plus novatrices – qui pourraient donner un nouvel élan aux économies en difficulté tout en les plaçant sur une trajectoire de croissance sobre en carbone.

Étant donné l'ampleur des réductions d'émissions requises pour maintenir les concentrations de GES à un niveau acceptable, l'atténuation des effets du changement climatique doit impérativement être menée au moindre coût. D'après les analyses de l'OCDE, le coût de l'action pourrait être limité, à condition qu'une panoplie d'instruments économiquement efficace, faisant la part belle à la tarification du carbone, s'applique aussi largement que possible à toutes les sources d'émissions, pour l'ensemble des pays, des secteurs et des GES.

En pratique, une action internationale de vaste portée couvrant tous les principaux émetteurs risque d'être difficile à mettre en œuvre d'emblée. La motivation des pays face à cette tâche ambitieuse peut être renforcée par des instruments très divers, soutiens financier et technologique compris.

L'utilisation d'instruments fondés sur le marché, tels que les taxes carbone et les systèmes d'échange de droits d'émission, sera déterminante pour maintenir les coûts de l'action à un niveau peu élevé.

L'autre grande mesure à prendre en priorité consiste à mettre fin aux subventions préjudiciables à l'environnement dont bénéficient la consommation et la production d'énergie, car ces subventions reviennent *de facto* à récompenser les émissions de carbone.

Les instruments fondés sur le marché devraient être complétés par d'autres approches passant par les codes du bâtiment et les normes applicables à l'électroménager.

La mise au point de technologies sobres en carbone devra être étayée par des politiques de « *Research and Development* » (R & D).





ADDENDA





AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

TITRE	EURO	NOMBR.	PRIX TOTAL
Législation			
La Constitution belge (octobre 2007) <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	2,50
La Constitution belge – édition « cartonnée »	5,00
Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	1,20
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
<input type="checkbox"/> L'irresponsabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'inviolabilité parlementaire (mars 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> La Cour constitutionnelle (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire (novembre 2001)	2,50
<input type="checkbox"/> Les lois spéciales de réformes institutionnelles (octobre 2001)	2,50
Information parlementaire			
<input type="checkbox"/> Liste d'adresses des députés composition politique –groupes linguistiques -composition des commissions - relevé statistique des activités	2,50
<input type="checkbox"/> Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50
<input type="checkbox"/> Rapport annuel 2005-2006	2,50
<input type="checkbox"/> Règlement de la Chambre + Annexes (octobre 2007)	2,50
<input type="checkbox"/> L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00
<input type="checkbox"/> La faillite de la Sabena (rapport + annexes)	5,00
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement fédéral <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	1,20
Parlamentum Belgicum – Livre de photographies	4,00
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch, Chambre des représentants 2001 ; 182 pp.	5,00
« Le Parlement » (iconographie)	2,50
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle) - biographie	2,50
Brochure « Dessins satiriques »	2,00
Film DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG <input type="checkbox"/> Vidéo <input type="checkbox"/> DVD	6,20
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00
Dépliants			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> ALL <input type="checkbox"/> ANG	gratuit
Dépliant "L'hémicycle – Chambre des représentants" <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> N	gratuit

BON DE COMMANDE – MONOGRAPHIES DE LA CHAMBRE

A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1008 BRUXELLES

NOM _____

ADRESSE _____

Veuillez verser le montant correspondant au compte n° **000-0019220-14** de la Chambre des représentants
– 1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)

La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de facture.

PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS ET DU SÉNAT

	BELGIQUE		ETRANGER	
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	NUMÉROS SÉPARÉS
Compte rendu intégral définitif Chambre et Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	95,00 euro (2)	2,00 euro (3)	270,00 euro (2)	6,00 euro (3)
Bulletin des questions et réponses (bilingue) (version intégrale) Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (version raccourcie)	40,00 euro (2)	2,00 euro (3)	120,00 euro (2)	6,00 euro (3)
	20,00 euro	1,00 euro	60,00 euro	3,00 euro
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances-bilingue	15,00 euro	1,00 euro	45,00 euro	3,00 euro
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	15,00 euro	/	45,00 euro	/
(1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre (2) Chambre et Sénat (3) Chambre ou Sénat				
Informations et commandes pour les publications susmentionnées: Service Affaires générales – tél.: (02) 549 81 79 fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants – 1008 Bruxelles» (IBAN BE41 0001 6584 2810 BIC BPOTBEB1) Veuillez mentionner clairement: <ul style="list-style-type: none"> - Nom et adresse complète du souscripteur - Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur - Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue) ➤ Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis ➤ L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié ➤ La Chambre n'est pas assujettie à la TVA 				
Documents parlementaires de la Chambre Projets et propositions de loi, amendements, propositions de résolution, rapports de commission, avis du Conseil d'État, etc - abonnement complet avec budgets - abonnement complet sans budgets - abonnements thématiques - numéros séparés Frais administratifs en cas de commande de numéros séparés à 2,50 EUR: 0,75 EUR	BELGIQUE 0,0744 euro par page imprimée ÉTRANGER 0,0744 euro par page imprimée + frais de port	Informations et commandes: <u>Chambre des représentants</u> Service des Affaires générales 1008 BRUXELLES tél.: (02) 549 81 58: renseignements (02) 549 81 60: commandes fax: (02) 549 82 74 Compte n° 000-1648428-10 de «Publications de la Chambre des représentants» Paiement dès réception du décompte		